



Editorial

Delphine Probst et Michel Collet



Michel Collet : une autre commune du District compte trois députés sur les huit du Gros-de-Vaud ; avec une députée et un député, Penthalaz

peut se targuer d'atteindre la parité homme-femme! Delphine Probst : bien que je sois la seule députée, il est utile de rappeler que la politique n'est pas qu'une affaire d'hommes et c'est heureux ainsi! Dis Michel, comment es-tu entré au Parlement cantonal ?

- C'est suite à l'accession au Conseil d'Etat de Béatrice Métraux que j'ai été élu pour lui succéder il y a un peu plus d'un an. Et toi ?

- Au printemps 2012, j'ai été élue sur la liste socialiste après qu'André Marendaz ait décidé de ne pas se représenter à la députation. Quels sont les sujets qui te sont chers ?

- J'ai fonctionné 10 ans comme Juge assesseur au Tribunal des Baux à Nyon et Lausanne, la défense des locataires me tient particulièrement à cœur, je me réjouis des succès récents obtenus par ces derniers pour faire ramener les montants de leurs loyers initiaux à des niveaux acceptables, mais c'est une préoccupation partagée non ?

- C'est exact, le logement fait partie des sujets importants pour les socialistes comme la solidarité, l'égalité des chances et la justice sociale. Et toi ?

- Comme assistant social avec des personnes âgées,

je suis concerné par plusieurs thématiques liées aux assurances sociales et à la santé qui sont débattues au Grand Conseil, je fais aussi partie de la Commission des Grâces qui statue sur les demandes de personnes ayant subi une condamnation et qui suite à des changements requièrent la suppression ou la diminution de leurs peines.

- Ergothérapeute de formation, je suis aussi sensible aux sujets « santé-social ». Je travaille actuellement dans une association dont le but est l'intégration des personnes migrantes par l'apprentissage de la langue française. Je suis également membre de la Commission thématique de la politique familiale.

- Moi aussi, j'en fais partie. Au chevet de la Venoge dans les années 80, j'ai milité pour faire inscrire sa protection dans la Constitution vaudoise, je fais partie de Venoge Vivante qui veille à sa sauvegarde. Quels engagements politiques as-tu maintenant et précédemment ?

- Active au Conseil communal depuis 2006, professionnellement au sein du PS vaudois puis suisse ; je suis actuellement membre du comité de la section du PS Gros-de-Vaud.

- Moi aussi! Enfin, membre du comité Tasson des Verts vaudois!

Nous joignons nos forces pour le bien du District et de ses habitant-e-s, nous sommes à votre disposition pour toute question.

Concours photo : Les Etangs sous la neige !

Gagnant : Barbara Grozdanov



Message des gagnants :

Voici une photo de Penthalaz avec la neige!

Prix :

Bon d'une valeur de CHF 50.-.

Conditions de participation :

Nous recherchons les plus belles photos de notre village. Originales, belles, anciennes ou d'actualité, la meilleure sera mise à l'honneur en première page et un bon vous sera offert.

Communications de la Municipalité

- Selon dicastères

Pages 2 et 3

Au Conseil communal

- Conseil communal du 25 mars 2013

Pages 4 à 6

La vie des Cancaniers

- Patinoire
- Il paraît que...
- Concept énergétique
- Soirée d'information publique sur les déchets du 30 janvier 2013
- Accueil des nouveaux citoyens
- Brunch de la journée d'offrandes
- Soirées des chœurs mixtes
- Déneigement
- La Commune de Penthalaz inscrit son nom sur la carte du monde
- SDIS
- Article santé : L'hypertension
- Agenda municipal
- Dates du culte
- Memento
- Article « (In)tolérance ? »

Pages 6 à 11

Divers

- Trier c'est... Valoriser
- Photos envoyées

Page 12

Editeur responsable

La Municipalité de Penthalaz

Conception et réalisation

Joël Cavat

Comité de rédaction

Katherin Laffely,
Yves Hängärtner,
Sylvette Grandchamp et
Joël Cavat

Correctrice

Claire Bourgeois

Impression

Imprimerie Favre et Pittet

Adresse :

Le Cancanier
Case postale 67
1305 Penthalaz
lecanancier@penthalaz.ch

Administration générale, finances, tourisme, police et service du feu

Isabelle Hautier Charrotton, syndique

Patinoire et piscine

Cette saison a été magnifique et même si ce divertissement reste déficitaire, nous pouvons constater que la fréquentation est en augmentation, de même que les recettes de location des patins et de la buvette. Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont assuré bénévolement l'ouverture du week-end et qui ont réservé un accueil sympathique et chaleureux aux utilisateurs.

Les travaux de la piscine touchent à leur fin et lors du prochain conseil, nous vous montrerons tout ce qui a été réalisé. Nous avons renoncé à changer le treillis qui sépare le camping de la piscine, au profit d'une installation pour personnes à mobilité réduite et pour personnes en fauteuil roulant qui auront un accès direct à l'eau (lift de mise à l'eau pour personne en fauteuil).

Nom de la gare

Les autres parties, à savoir la Commune de Cossonay, le Service de la Mobilité et les CFF ont un nouveau délai au 12 avril, pour produire une éventuelle prise de position sur nos déterminations qui ont été adressées le 25 février 2013 au DETEC (Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication).

Préavis 68-2010 – PPA La Vuy – concours d'architectes

Nous bouclons ce préavis avec un montant de CHF 181'893.85, soit un dépassement de CHF 1'893.85 essentiellement dû au litige qui a entraîné des frais d'avocat.

Caserne des pompiers

Monsieur Jérôme Ischi rapportera sur la visite des locaux de la commission ad hoc qui s'est déroulée le samedi 15 mars. Les pompiers ont déménagé le 21 mars et ont pris possession

de leurs locaux. Ils ne sont pas encore tout à fait installés mais cela ne saurait tarder. Vous aurez l'occasion de visiter cette caserne mais la date n'a pas encore été fixée.

Commission extra-parlementaire pour PPE LA Vuy

J'ai pris des renseignements auprès de Monsieur le Préfet le 19 mars. La loi sur les communes changera en juillet prochain. Mais jusque-là, il est tout à fait possible pour la Municipalité, car c'est le rôle de la Municipalité, de nommer et gérer une telle commission, qui permet d'élargir les compétences. Elle peut être composée d'un ou plusieurs membres de la Municipalité, de mandataires extérieurs et un ou des membres du Conseil. Ce ou ces derniers ne rapportent pas au Conseil.

Dès juillet, ces commissions extra-parlementaires seront des commissions thématiques.

En ce qui concerne la présence d'un délégué du Conseil communal au sein du COPRO (comité de projet), c'est tout à fait possible pour autant que les membres du COPRO soient d'accord. Le délégué a un rôle consultatif, ne prend pas part aux décisions et ne rapporte pas au Conseil.

Courrier anonyme

La Muni reçoit de temps à autre du courrier anonyme. Ces courriers ne sont pas traités, ni conservés.

Réponses aux questions posées lors du Conseil du mois de décembre

Les frais liés à l'entretien des accès autour du centre multifonctionnel seront répartis à raison de 150/1000èmes pour la commune et les 850/1000èmes restants pour la PPE, en fonction des millièmes. Cet acte sera signé le 26 mars chez le notaire.

Le chemin de l'Islettaz est un

domaine privé, grevé d'une servitude de passage public. L'entretien léger de ce chemin ainsi que de la passerelle est à la charge de la commune.

Par entretien léger, on entend : l'éclairage, le balayage, le déneigement, le salage et le nettoyage de la passerelle.

Cette convention fait partie intégrante du dossier « PPA Nord ». Il a été signé par toutes les parties mais n'est pas en application car il est inclus dans le recours qui est toujours entre les mains du Tribunal Administratif.

Concernant le nombre de places de parc figurant dans l'ancien « PPA Les Câbleries », il ne m'est pas possible de répondre ce soir, car les plans sont toujours chez l'avocat, suite au recours.

FEDEVACO

Le 22 octobre 2012, la Municipalité a été sollicitée par l'ONG « SolidaritéEau », représentée par M. Amsing.

L'opération SolidaritéEau suisse fait office de plate-forme d'échange, où les communes intéressées trouveront aisément des projets d'adduction d'eau qu'elles sont à même de soutenir. Les communes disposent de deux

manières de procéder pour participer à SolidaritéEau et offrir ainsi de l'eau potable à des personnes qui en sont dépourvues.

Soutenir un projet : Par le biais de SolidaritéEau suisse, nous pouvons choisir un projet d'adduction d'eau que nous aimerions soutenir et qui correspond à notre idée - taille, nombre de bénéficiaires et pays visé et aux possibilités financières de votre commune ou service des eaux.

Etablir un partenariat : possibilité de mettre en place une collaboration suivie avec une commune ou un service des eaux dans un pays en développement.

Après l'avoir entendu et écouté, la Municipalité était convaincue et était décidée d'aider cette ONG par le biais du budget 2014.

Puis, M. Freiburghaus a présenté au Groupe socialiste & sympathisant la FEDEVACO. Nous l'avons aussi reçu et la Municipalité adhère à son projet et soutient son interpellation. En effet, FEDEVACO offre davantage de choix dans les projets quant à l'attribution de dons. Cas échéant, la Municipalité mettra ce poste au budget 2014, à raison de CHF 2.00 par habitant.

Bâtiments communaux, forêts, police des constructions, urbanisme

Yvan Rochat, municipal

Info Trafic

Village : Le matériel provisoire sera enlevé au début des travaux relatifs au changement des conduites, soit le 2 avril (début du chantier).

Un rendez-vous est prévu avec le Canton, Service des routes et de la mobilité, pour valider les différents éléments provisoires en place aujourd'hui de manière à pouvoir passer le dossier à la mise à l'enquête publique et à la réalisation de ceux-ci.

Plan Général d'Affectation

La Municipalité vient de recevoir le document corrigé, modifié suite au 1^{er} examen du Canton et ce après plusieurs séances pour correction avec le bureau Plarel chargé du dossier et le Service de l'aménagement du territoire. Elle doit l'examiner avant de l'envoyer au Service cantonal pour un 2^e examen. Retour du dossier prévu automne 2013. La Municipalité espère qu'elle aura répondu au plus près des exigences cantonales et que ce dossier pourra dès lors être mis à l'enquête publique.

Personnel communal, domaines, voirie et services publics

Isabelle Gay-Crosier, municipale

Personnel communal

Début 2012, la Municipalité avait décidé de prendre M. Christian Liardet en stage de réinsertion professionnelle AI pour un an dès le 12 mars 2012. Ce stage a donc pris fin le 10 mars 2013. Après réflexion, nous avons engagé M. Liardet dans nos services extérieurs, avec un cahier des charges axé principalement sur l'entretien de la voie et des domaines publics.

Voiture Mobility

Penthalaz a décidé de mettre à disposition de ses habitants une voiture Mobility depuis juillet 2011. Nous avons reçu les statistiques d'utilisation de ce véhicule pour 2012, et en voici les grandes lignes.

Le véhicule a été utilisé pour 228 courses, totalisant 12'167 km. Selon la convention signée entre la Commune de Penthalaz et Mobility, la commune s'engageait à couvrir les éventuelles pertes en cas d'utilisation insuffisante du véhicule selon un budget établi.

Pour 2012, les montants encaissés par Mobility sont suffi-

sants et le véhicule n'a donc rien coûté à la commune, si ce n'est la mise à disposition d'une place de parc vers notre gare.

Nous ne pouvons que recommander à chacun d'utiliser ce service que la Municipalité avait mis en place dans le cadre du concept énergétique communal.

Déchets

La taxe au sac a été introduite comme prévu le 1er janvier 2013. Après quelques semaines de tolérance, la Municipalité a assermenté le 21 janvier MM Duperex et Girod pour qu'ils puissent ouvrir les sacs à ordures non taxés, et les fouiller pour essayer d'en connaître le détenteur. Outre ces deux messieurs, sont habilités à fouiller les déchets les membres de la Municipalité, l'assistant de sécurité publique et la secrétaire municipale. Depuis le début de l'année, la Municipalité a prononcé 14 sentences municipales pour dépôt de déchets dans des sacs non taxés (en moyenne CHF 200.- + frais administratifs de CHF 50.-), et 4 pour dépôt de déchets sur la voie publique.

Des améliorations vont être prochainement apportées à l'édicule public. Une signalisation claire sur les infrastructures et au sol permettront à nos concitoyens de savoir, nous l'espérons, où déposer leurs déchets triés, en évitant de mettre les boîtes de conserve dans les capsules Nespresso, les papiers par terre devant les moloks et les piles sur le container à huile...

Nous tentons aussi de mettre à disposition des sacs pour le PE, bien que nous conseillons d'utiliser les points de récolte des commerces.

Pour les déchets crus/cuits, les communes de Penthalaz, Cossonay et Penthalaz collaborent pour mettre en place le meilleur système possible. Faut-il obliger les propriétaires d'immeubles à acquérir des containers ? La commune va-t-elle faire un geste financier pour encourager l'achat de containers par les privés ? Peut-on négocier un contrat commun de transports ?

Des contacts vont être pris avec les communes qui ont déjà mis le système en place.

Une information importante par rapport à la quantité d'ordures ménagères récoltées depuis l'introduction de la taxe au sac le 1er janvier dernier nous a été communiquée par Mme Costa, directrice de Valorsa. En janvier et février 2013, le tonnage récolté a été divisé par 2 par rapport à 2012. 56 tonnes au lieu de 110 tonnes. Le problème, c'est que ce tonnage ne se retrouve pas dans les déchets triés... Nous sommes incapables de l'expliquer pour l'instant.

Je vous présente aussi le petit guide des déchets, que vous recevez en tous-ménages la semaine du 25 mars. Quelques conseils et informations y figurent en introduction, puis vous y trouvez un véritable ABC des déchets où chaque déchet est décrit, ainsi que l'endroit où il peut être déposé.

Enfin nous vous attendons nombreux au coup de balai qui se déroulera le 20 avril dès 8h. Rendez-vous donc au local de Plan-Bois !

Routes et chemins, gaz, service des eaux et des égouts, éclairage public, matériel service extérieur, travaux publics et signalisation

Pierre-André Ischi, municipal

Travaux publics

Les travaux concernant les escaliers de la place du Pont et le remplacement des conduites EC/EU de la route de la Gare vont démarrer simultanément le 2 avril prochain.

Ces derniers dureront environ un mois pour les escaliers et à peu près six mois pour la route de la Gare.

Véhicules des Services extérieurs

La fourgonnette VW ayant rendu l'âme, la Municipalité a racheté un véhicule.

Concernant le tracteur que nous avons acheté pour la patinoire, vu son côté pratique pour de multiples travaux, nous avons décidé de l'immatriculer et de l'attribuer aux Services extérieurs.

UPC Cablecom

Nous avons reçu M. Sébastien Dufaux, directeur Suisse Romande. Il nous a parlé de leurs nombreux investissements pour que notre téléseuil soit le plus performant possible, ce qui est vraiment le cas pour le haut débit internet.

Pour finir ces communi-

cations, un petit rappel pour préciser que le passage à piétons entre le Jura Simplon et Venoge Centre a été supprimé par le Service des Routes du Canton.

Entre autres, la distance minimale pour une bonne visibilité doit être au minimum de 55 mètres, or nous n'avons que 35 mètres.

Affaires sociales, affaires culturelles, affaires scolaires, protection civile et informatique

Yves Jauner, vice-syndic

M. Yves Jauner était excusé. Il n'avait pas de communications.

Conseil communal du 27 mars 2013

Sylvette Grandchamp

M. Thierry Burnat, Président ouvre la séance du Conseil communal à 20h15 en la salle villa-geoise du Verger. 42 conseillères et conseillers sont présents, le PV de la séance du 10.12.2012 est accepté. Nous passons à l'ordre du jour qui sera suivi comme présenté.

Au point 1 de l'ordre du jour, le Conseil Communal a pu suivre une intéressante présentation de M. J.-J. Perrenoud de la société « Romande Energie », portant sur le plan directeur de l'éclairage public.

Préavis municipal n° 29-2013 relatif à l'éclairage public

Depuis le 18 janvier 2011, un plan directeur de l'éclairage public a été réalisé par la Romande Energie. Ce rapport permet d'obtenir une vision générale de l'éclairage public de la commune et d'établir un budget pour les 10 prochaines années.

Ledit document relève l'état de vétusté de l'équipement lié au manque d'investissements des années passées et la nécessité d'y remédier rapidement. 83 % des luminaires arrivent en fin de vie. 54% du parc d'éclairage doit être changé. 316 sources lumineuses doivent être remplacées selon les recommandations de l'agence suisse pour l'efficacité énergétique, celles au mercure devant l'être prioritairement.

Afin de garantir par un renouvellement un état optimum de l'éclairage public, il y a lieu d'investir à terme un montant total de CHF 1'414'950.-, lequel rapporté à la durée de vie des luminaires, supports, infrastructures électriques, donne un montant annuel d'investissement de CHF 47'702.-. Montant auquel nous devons encore ajouter le rattrapage des travaux non effectués et la remise à niveau de l'équipement sur dix ans impliquant un coût total de CHF 759'200.- soit un montant annuel de CHF 75'920.-

En additionnant le renouvellement annuel et le rattrapage, le

montant de l'investissement pour les dix prochaines années est de CHF 123'622.-.

Dans le présent préavis, la Municipalité propose de rattraper les travaux qui n'ont pas été entrepris par le passé en effectuant les étapes 1 et 2 du plan directeur de la Romande Energie pour un montant de CHF 213'700.-. Le financement pourrait se faire par la trésorerie courante et la dépense pourrait être amortie dès que les travaux seront terminés.

La commission nous fait part de son rapport et la discussion est ouverte.

M. Chapuis prend la parole et invite les Conseillers à refuser les conclusions du rapport de la commission qui sont identiques à celles du préavis. En effet, si le bien-fondé de la rénovation de ces installations n'est pas remis en cause, son financement est par contre préoccupant. Cette dépense n'est pas prévue dans le budget 2013. Il aurait été idéal de financer ce projet par un compte de fonds de réserve mais ceci n'est pas possible car les fonds susceptibles d'être utilisés sont déjà attribués à d'autres investissements.

Le budget voté pour 2012 est déficitaire de CHF 612'100 et les comptes ne seront connus qu'en juin. Le budget 2013 est aussi déficitaire de CHF 505'800. En prenant position sur ce préavis maintenant nous acceptons, de facto, une augmentation du risque de déficit si les comptes 2013 reflètent le budget. M. Chapuis conclut en proposant d'attendre le résultat des comptes de l'année 2012 avant de dépenser de l'argent qui n'est pas encore concrètement en caisse.

M. Zurbrügg demande à la Municipalité s'il est prévu d'engager un bureau d'ingénieurs pour définir les priorités des travaux sur les 10 prochaines années ? Réponse: rien n'est encore fait mais certainement oui, car l'attribution des travaux devra passer par un marché public.

Le préavis est accepté par 22

oui, 17 non, et 2 absentions.

Préavis municipal n° 28-2013 PPA EMS La Venoge « Projet Ensemble » demande de crédit phase 1.

Le préavis 68-2010, concernant le Concours d'architecture du PPA La Vuy vous rappelait :

« qu'en avril 2007, le Conseil communal acceptait l'achat de la parcelle de la cure avec l'objectif de mettre cette parcelle en utilité publique afin de développer un endroit répondant à tous les besoins sociaux, culturels et administratifs ».

En 2008, la Municipalité a été approchée par la Fondation EMS La Venoge qui avait le projet de s'agrandir. L'idée est donc naturellement venue d'unir nos forces. Le Service du Développement Territorial a vivement recommandé de prendre en compte toutes les possibilités du développement de cet endroit et a proposé d'étudier la possibilité de faire un bâtiment commun, avec des salles de réunions, etc. Toutes ces démarches ont abouti sur le concours d'architectes remporté par le bureau d'architectes Translocal pour son projet « Ensemble »

Lors des premières rencontres qui ont suivi (à partir de décembre 2012), il a été question de revoir l'ensemble du programme, de désigner les membres de la commission de projet, de l'organisation générale et des honoraires.

Une première estimation sommaire, sur la base du projet de concours, est présentée à la Municipalité et à la Fondation EMS La Venoge. Partant du constat de cette première estimation des coûts, le cahier des charges et la définition des besoins doivent être clairement redéfinis par les différents partenaires du projet « Ensemble » en vue d'une optimisation des surfaces et des volumes et donc du coût global de l'objet.

La première phase d'avant-projet représente environ 3 % des honoraires et doit être formali-

sée. Pour cela, un premier crédit d'étude, estimé à CHF 160'000.-- TTC doit être accordé, selon la répartition suivante :

Quote-part à la charge de la Fondation CHF 84'000.-- TTC

Quote-part à la charge de la Commune CHF 76'000.--TTC.

La Commission des finances chargée de l'étude de cet objet nous fait part de son rapport en relevant qu'il est extrêmement important de revoir à la baisse tant les ambitions de la Municipalité que celles de l'EMS quant à leurs besoins en locaux et en places de parc, d'intégrer au projet la maison de paroisse qui avait disparu du « Projet Ensemble » et de remanier ce projet de manière efficiente. Le critère économique doit être l'élément déterminant central dans le développement de cette analyse.

La discussion est ouverte.

M. Wälti tient à sensibiliser le Conseil sur l'importance de ce préavis pour ce crédit de CHF 76'000.- qui, si nous l'acceptons, prend une option vers un investissement financier important. Il demande à l'exécutif de revoir à la baisse son projet. Un appétit trop important aurait comme conséquence une augmentation des impôts, une augmentation du plafond d'endettement (risque de refus, risque de gèle des investissements futurs) ainsi qu'une modification de la péréquation. Il soulève que deux possibilités s'offrent à nous :

1. le refus du projet
2. mener le projet à terme mais de façon à ce qu'il soit financièrement supportable.

Il termine en disant que le montant final du projet comportera 8 chiffres mais que les 2 premiers seront importants.....

Mme Borgeaud pose la question s'il est possible de renoncer à ce projet. Y-a-t'il un contrat, une convention avec les architectes lauréats du concours ou l'EMS ? Réponse : Oui on peut renoncer. Toutefois un montant de dédit



devra être versé aux architectes. Dans notre situation le montant se monte à environ CHF 260'000.-.

De plus, nous ne sommes pas à l'abri de revendications de la part de l'EMS. Le projet « Ensemble » est indissociable et représente également un engagement moral. Il ne devrait pas y avoir de dédit à payer si le projet est revu à la baisse mais maintenu.

M. Andrey aimerait connaître les bases de la répartition des frais entre les deux parties. Il déplore le calcul de quote-part qui n'est pas précis et pourrait être calculé de façon précise en utilisant les cubes SIA. Réponse : Les volumes des deux parties n'étant pas définis, les chiffres reposent sur une estimation.

M. Chapuis aimerait connaître les réels besoins en locaux de la Municipalité et relève que les charges financières annuelles du bâtiment communal, actuellement raisonnables, prendront l'ascenseur avec un investissement aussi important.

M. Traini relève que si l'on accepte d'aller de l'avant à ce jour, et que l'on venait à renoncer par la suite le dédit doublera.

M. Freiburghaus relève que l'EMS est astreint à des mesures précises pour les lits, les surfaces et ne peut donc pas revoir beaucoup d'éléments à la baisse dans son projet et demande de ne pas oublier l'intégration de la maison de paroisse dans le projet. Réponse : La Municipalité informe que l'EMS de son côté revoit le projet également à la baisse. Concernant le bâtiment de la paroisse, il nécessite des réparations. Une réflexion est en cours autour de ce bâtiment et des contacts sont prévus avec la paroisse.

Une dernière question est posée sur ce préavis qui suscite passablement de craintes en raison des conséquences qu'il entraîne pour l'avenir financier de la commune. Combien pouvons-nous investir dans ce projet à ce jour ? Avons-nous les

moyens financiers de nous lancer dans cette aventure ? Réponse : Actuellement nous disposons de CHF 10'000'000.- environ avant d'atteindre le montant maximal du plafond d'endettement. Si l'on va de l'avant, des solutions de financements devront être trouvées.

Le préavis est passé au vote. Il est accepté par 30 oui, 7 non et 4 absentions.

Interpellation de M. Pieric Freiburghaus « Quelle contribution communale à la solidarité internationale et à l'aide publique au développement ? »

Monsieur Freiburghaus prend la parole et nous résume son interpellation que tous les Conseillers ont pu étudier, au travers de diverses brochures et surtout dans le rapport rédigé par M. Freiburghaus.

« L'objectif fondamental du développement est de créer un environnement qui permette aux populations de vivre longtemps, en bonne santé et de mener une vie enrichissante ».

Dans le cadre des Nations Unies, la communauté internationale définissait en l'an 2000, huit objectifs communs, afin de réduire de moitié la pauvreté dans le monde à l'horizon 2015. Ce sont les huit Objectifs du millénaire pour le développement, OMD :

1. Réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim ;
2. Assurer la scolarisation primaire de tous les enfants ;
3. Promouvoir l'égalité des sexes et renforcer la place de la femme ;
4. Réduire de deux tiers le taux de mortalité infantile ;
5. Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle ;
6. Stopper la propagation du sida, de la malaria et d'autres maladies graves ;
7. Préserver l'environnement et diminuer de moitié le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable ;

8. Instaurer un partenariat mondial pour le développement.

Les pays industrialisés, dont la Suisse, se sont engagés à consacrer une part équivalente à 0,7% de leur revenu national brut, à l'aide publique au développement, APB.

La Constitution vaudoise, du 14 avril 2003, comporte, à l'article 71, une disposition en faveur de la coopération au développement, l'aide humanitaire et le commerce équitable :

1. « L'État et les communes collaborent, avec les autres pouvoirs publics, les organisations et les entreprises concernées, à l'aide humanitaire, à la coopération au développement et à la promotion d'un commerce équitable.
2. Ils s'engagent pour le respect des droits de la personne humaine et pour la politique de paix. »

Cette inscription dans notre charte fondatrice est le signe palpable de notre prise de conscience sur la nécessité de participer activement, au niveau communal aussi, à la solidarité internationale.

Il n'est pas aisé pour une collectivité, telle qu'une commune, de s'engager dans la solidarité internationale et la coopération, de déterminer la qualité des projets et d'en assurer le suivi. La collaboration avec une organisation reconnue de coopération au développement est une opportunité et vraisemblablement la meilleure façon d'y parvenir.

La FEDEVACO est un organisme faitier qui jouit d'une expérience de plus de 20 ans et offre une garantie d'utilisation appropriée de l'argent public investi dans les pays où ses organisations membres interviennent. Elle finance actuellement 51 projets dans 28 pays. Les communes partenaires reçoivent un porte-

En bref

42 conseillers sont présents.

Adoption du PV de la séance du 10 décembre 2012 à l'unanimité.

A l'ordre du jour :

- Présentation de M. Perrenoud de la société « Romande Energie » concernant le plan directeur de l'éclairage public.
- 2 préavis.
- Interpellation de M. Freiburghaus « Quelle contribution à la solidarité internationale et à l'aide publique au développement » ?
- Nomination/dissolution de Commissions.
- Propositions individuelles.

Préavis municipal n° 29-2013 relatif à l'éclairage public.

Conclusions de la Commission acceptées par 22 oui; 17 non et 2 absentions.

Préavis municipal n° 28-2013 PPA EMS La Venoge « Projet Ensemble » demande de crédit phase 1.

Accepté par 30 oui, 7 non et 4 abstentions.

Conseil communal du 27 mars 2013 - Suite

feuille de projets et bénéficient d'une pleine autonomie dans le choix du ou des projets qu'elles désirent soutenir.

En conclusion dans son interpellation, M. Freiburghaus demande à la Municipalité si elle envisage :

- d'inscrire à son budget ordinaire une ligne de « Coopération au développement »
- de collaborer et de devenir partenaire d'un organisme faitier, telle la FEDEVACO, disposant d'une expérience reconnue et collaborant avec

le Canton et la Confédération.

Cette interpellation a été soutenue par au moins 5 membres du Conseil communal. La Municipalité a donc décidé d'entrer en matière et soutient l'interpellation de M. Freiburghaus. Un montant de CHF 2.--/habitant sera porté au budget 2014 comme contribution à ce projet.

Nomination/dissolution de Commissions :

Le groupe Socialiste, Verts et Sympathisants propose M. Marc Perroulaz en remplacement de

M. Pascal Affolter à la commission des finances.

M. Yvan Rochat demande la nomination d'une Commission de construction qui sera composée de Messieurs : Ischi Jérôme; Zurbrügg Pierre; Freiburghaus Pieric; Traini Daniel; Joseph Eric; Wälti Fritz; Dénéreaz Pierre-Yves.

Propositions individuelles :

M. Jérôme Ischi nous informe que la commission chargée du dossier de la construction du local des pompiers a pu, avec beaucoup de satisfaction, visiter

les locaux.

Le Président Monsieur Thierry Burnat, clôt cette séance du Conseil communal à 22h25.

Je vous rappelle que ceci est un résumé de la séance du Conseil communal et que tous les préavis ainsi que les rapports des Commissions sont à votre disposition sur le site internet de la commune ainsi que sur demande au Greffe Municipal.

Patinoire

Remerciements

Christian Laffely, secrétaire du comité

Mesdames et Messieurs les bénévoles,

La patinoire a fermé ses portes dimanche 3 mars. Le comité dans son ensemble ne saurait laisser passer ce moment sans vous remercier très sincèrement pour votre aide en qualité de bénévole ayant tenu la buvette.

Chacune et chacun, en tant que représentant d'une Municipalité, d'un Conseil, d'une entre-

prise, d'une société locale ou tout simplement comme particulier a su participer avec bonheur à la réussite de la saison 2012-2013 de la patinoire.

Nous vous demandons de transmettre à toutes les personnes qui ont aidé nos remerciements pour leur travail sans lequel la patinoire n'aurait pas pu fonctionner à la satisfaction de chacune et chacun cette saison.

Tout ceci nous encourage à poursuivre cette activité et à entrevoir la saison 2013-2014 avec sérénité et optimisme.

En vous réitérant nos remerciements, nous vous adressons, Mesdames et Messieurs, nos plus sportives et amicales salutations.



Il paraît que...

La Municipalité

Eh oui, en 1948, il y a 65 ans, un accident similaire était déjà arrivé !



photo prêtée par Mme Zimmermann

Concept énergétique

La Municipalité

Les communes ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en pratique des principes du développement durable en Suisse, car nombreux sont les défis qui se posent au niveau local.

Fort de ce constat et sensible à la qualité de vie des Cancaniers, la Municipalité s'est dotée d'un concept énergétique, réalisé en août 2009, par M. Jérôme Ostero. Et ce concept a été présenté au Conseil communal, le 3 octobre 2011.

De ce concept découlent des actions à entreprendre, telles que :

- Police des constructions : contrôle approfondi de la qualité énergétique des bâtiments.
- Rénovation et construction de bâtiments thermiquement performants satisfaisant au moins au label Minergie.
- Etude pour le développement de la production d'électricité renouvelable de la commune.
- Promotion d'une mobilité durable et d'une mobilité automobile adaptée et économe.
- Appels d'offres et achats, critères énergétiques systématiquement appliqués et favorisés.
- Formation des employés et responsables communaux à l'optimisation énergétique dans le bâtiment.
- Informations générales transmises régulièrement aux citoyens sur le thème de l'énergie.
- Information régulière de la population sur la démarche du concept énergétique entamée par la commune.
- Etude d'opportunité de remplacement du système de chauffage électrique d'un quartier, à l'occasion de l'implantation d'un système de chauffage à distance.

Ce sujet a sommeillé au fond d'un tiroir, tant cela paraissait fastidieux à mettre en œuvre et d'un autre côté, certaines de ces actions étaient déjà réalisées (voiture Mobility ; cartes CFF, formation du personnel communal, etc.) et d'autres en cours d'étude, telle que le chauffage à bois.

Puis, une commission permanente a été nommée en décembre 2012.

La Municipalité a rencontré, depuis le début 2013, deux fois cette commission et les séances sont prévues à peu près toutes les 6 semaines afin de concrétiser les actions. C'est dire que les choses se mettent en place ; en effet, les membres de cette commission sont extrêmement motivés, intéressés et proposent de nombreuses idées, très innovantes et surtout réalisables !

Au vu de l'excellente collaboration, d'un commun accord, les participants ont décidé de se constituer en groupe de travail, avec la possibilité de collaborer avec des personnes externes lorsque le besoin s'en fait ressentir.

Le Conseil communal et les Cancaniers seront régulièrement informés de l'avancement du travail et des actions entreprises.

La Commission et la Municipalité comptent sur votre participation : toutes les bonnes idées, les propositions, les remarques et les commentaires sont bienvenus et seront étudiés avec attention (administration@penthalaz.ch, mention « concept énergétique »).

Nous comptons sur vous !

Soirée d'information publique sur les déchets du 30 janvier 2013

La Municipalité

La Salle du Verger a accueilli environ 200 concitoyens le 30 janvier au soir pour la séance d'information publique sur les déchets. Madame Isabelle Gay-Crosier, municipale en charge du dossier, était accompagnée de Madame Corinne Costa, directrice de Valorsa, pour les questions techniques. Etaient présents entre autres nos deux députés, Mme Delphine Probst et M. Michel Collet.

Après une présentation du

les citoyens ne disposant pas de place pour installer un compost privé. Il y aura plusieurs points de collecte dans le village. Ce sujet est actuellement à l'étude avec les communes voisines afin de maîtriser au mieux le coût supplémentaire qu'engendrera un tel service.

- Les **plastiques ne sont pas recyclables**, en dehors du PET de boisson et du PE des produits laitiers. Ils ont donc leur place dans les sacs à



contexte légal actuel, des explications ont été données quant à la taxe au sac et à la taxe forfaitaire, sur les allègements consentis par la Municipalité, ainsi que sur les possibilités de tri offertes aux concitoyens et les sanctions en cas de non respect des règles.

Madame Costa l'a répété: «Les frais liés aux déchets constituent maintenant un compte fermé : ce que le citoyen ne paie pas d'un côté, il le payera de l'autre».

Les questions du public ont fusé, en particulier à propos des déchets de cuisine et des plastiques.

Que les choses soient claires :

- La Municipalité met en place un système de **recupération des déchets de cuisine** pour

ordures. Ils sont fabriqués à base de pétrole, et le meilleur moyen de les utiliser en tant que déchets, c'est la production d'énergie par incinération.

Le nouveau **Règlement communal sur les déchets** et les **Prescriptions municipales y relatives** sont disponibles sur le site www.penthalaz.ch, ainsi qu'en version papier su greffe.

Un nouvel «**ABC des déchets**» vient d'être distribué aux concitoyens. La Municipalité et le personnel communal sont à disposition de tout un chacun pour des réponses aux questions qui se posent encore.

Accueil des nouveaux citoyens

La Municipalité

Usage désormais bien établi à Penthalaz, la Municipalité a invité, le 15 mars 2013, au restaurant de l'Hôtel de Ville, les jeunes atteignant leur majorité dans l'année pour une petite cérémonie marquant leur entrée dans l'âge adulte, avec avantages, devoirs et responsabilités qui en découlent.

Les autorités, représentées par la syndique et trois des municipaux accompagnés du président du Conseil communal et de Mme

Delphine Probst, Députée ont joué le rôle de guides pour cette étape importante dans la vie de chacun de ces citoyens.

19 jeunes, à savoir près de la moitié des invités, ont répondu à l'appel. Après une partie officielle, l'assemblée s'est retrouvée autour d'une table pour partager un repas, le but étant de permettre ainsi aux nouveaux citoyens de mieux connaître les autorités, en toute convivialité.



Brunch de la journée d'offrande

Etienne Mayor, pasteur

Dimanche 28 avril de 10h à 15h au Foyer paroissial de Penthalaz un brunch est offert à tous ceux qui désirent renforcer les liens d'amitié ou de confiance dans nos villages. « Veux-tu être mon ami ? » proposent les réseaux sociaux sur internet. La paroisse protestante propose de venir physiquement partager un brunch. Premier service dès 10h et ensuite liberté de venir, de rester ou de repartir jusqu'à 15h. A chaque heure, une méditation de 5 minutes avec un chant. Ce brunch est ouvert à tous, indépendamment des appartenances religieuses, juste pour le plaisir de rencontrer d'autres gens de nos villages. Pour les finances, on ne monnaie pas le brunch. Ceux qui veulent soutenir la paroisse le font par bulletin de versement ou en déposant un don sur place. Mais le brunch vous est offert. Alors au plaisir de vous voir le 28 !



Soirées des chœurs mixtes

SILENCE! ON TOURNE

Elizabeth Fischer, présidente de La Mutine pour l'Aloëttaz de Penthalaz et La Mutine de Daillens



Accompagnés du Big Band, dirigé par Marc Jufer, et de l'atelier instrumental dirigé par Anne-Thérèse Bieri, de l'Ecole de Musique de Cossonay, L'Aloëttaz et La Mutine ont uni leur joie et leurs forces sous la baguette de leur directeur Andrea Longo.

Sur le thème de musiques de films, ils vous présenteront leur nouveau spectacle

SILENCE! ON TOURNE...». Au fil de la soirée, vous découvrirez entre autres, Le Bon, la Brute et le Truand,

Vois sur ton chemin, la soupe aux choux, 1492 Conquest of Paradise,

Supercalifragilistic Expidilicieux, le temps des Gitans et hors contexte de film Insalata taliana. Toutes ces musiques sont entrecoupées par des sketches animés par des chanteurs dévoués, dont les textes et la mise en scène sont de Valérie Codina. Les décors sont créés par Françoise Grivel et Michel Poncet.



Venez donc nous rejoindre et laissez-vous entraîner dans le rêve, la découverte et le plaisir de la musique les:

- 27 avril 2013 à la Grande Salle, Jean Villard-Gilles de Daillens à 20h15
- 4 mai 2013 à la Grande Salle du Verger à Penthalaz, à 20h15.

Après le verre d'accueil qui vous sera offert à votre arrivée, installez-vous confortablement dans votre fauteuil et,...MOTEUR... SILENCE ! ON TOURNE... à toutes et tous, nous vous souhaitons d'ores et déjà une très belle soirée. Au plaisir de vous rencontrer lors de nos soirées.

Déneigement

La Municipalité

Nous vous informons qu'au vu des conditions météorologiques exceptionnelles cette année, les Services extérieurs ont déblayé la neige sur les chemins privés bien que ce travail n'est habituellement pas accompli par leurs soins.

La Commune de Penthalaz inscrit son nom sur la carte du monde

Elle devient acteur du développement et partenaire de la FEDEVACO

M. Piéric Freiburghaus

L'objectif du développement est de créer un environnement permettant aux populations de vivre longtemps, en bonne santé et de mener une vie enrichissante. Les rapports des Nations unies démontrent l'ampleur des écarts qui divisent notre monde et qui risquent de s'accroître si la dégradation environnementale et les inégalités sociales s'intensifient.

En l'an 2000, la communauté internationale définissait huit « Objectifs du millénaire pour le développement » visant à réduire la pauvreté et la faim, à assurer la scolarisation de tous les enfants, à promouvoir l'égalité des sexes et renforcer la place de la femme, à réduire le taux de mortalité infantile, à stopper la propagation du sida, de la malaria et d'autres maladies, à préserver l'environnement et à donner un meilleur accès à l'eau potable, finalement à instaurer un partenariat mondial pour le développement. Pour atteindre ces objectifs, les pays industrialisés, dont la Suisse, se sont engagés à consacrer l'équivalent de 0,7% de leur revenu national brut à l'aide publique au développement. En 2009, la part allouée par les cantons et les communes suisses s'est élevée à CHF 42,7 mio. Avec une contribution d'environ CHF 1,5 mio, Vaud n'arrive qu'au 5^{ème} rang des cantons donateurs.

Une participation, tant à l'échelon communal que cantonal, correspond parfaitement au système politique suisse. La Constitution vaudoise du 14 avril 2003 comporte, art. 71, une disposition en faveur de la coopération au développement, à l'aide humanitaire et au commerce équitable. Elle marque notre attachement aux valeurs fondamentales et universelles que sont les droits humains, la démocratie, la justice et la paix. Elle ancre la volonté des pouvoirs publics d'œuvrer en faveur d'une Suisse ouverte et solidaire.

Consciente de ses charges et responsabilités, à tous niveaux, la Municipalité a répondu positivement à l'interpellation déposée au Conseil communal par M. Piéric Freiburghaus. Elle contribuera à l'effort des collectivités publiques et inscrira, dès 2014, une ligne spécifique à son budget.

La collaboration avec un organisme reconnu est indéniablement la meilleure façon de s'engager dans cette voie, de choisir et d'assurer le suivi de projets. C'est pourquoi la Commune deviendra partenaire de la Fédération vaudoise de coopération.

La FEDEVACO jouit d'une expérience de plus de 20 ans. Elle regroupe 40 associations, 5 départements cantonaux et 37 communes vaudoises. Elle finance, à hauteur de CHF 2,6 mio, 51 projets dans 28 pays. Elle dispose d'une commission d'experts qui examine bénévolement chaque projet, en vérifie la pertinence, la faisabilité et assure un suivi approfondi. La FEDEVACO offre une garantie d'utilisation appropriée de l'argent public investi dans les pays où ses organisations membres interviennent.

Pour plus d'informations : www.fedevaco.ch

SDIS

La Municipalité

Lors du premier rapport SDIS Région Venoge, qui s'est déroulé à la salle villageoise du Verger le 24 janvier, Monsieur Patrick Munier, inspecteur régional SDIS, a procédé à la remise officielle du nouveau Tonne-Pompe. Voici son message et ses explications :

C'est avec grand plaisir que je vais procéder à la remise officielle de ce nouveau véhicule de type tonne-pompe 3000 litres.

Cette livraison tombe à point nommé pour me permettre de remercier le SDIS Région-

Venoge dans son ensemble pour l'important travail effectué dans la mise en place de votre nouvelle organisation régionale.

Un engagement de tous les instants pour assurer et assumer des secours de qualité en faveur de la population de votre secteur. Voilà le défi que vous relevez jour après jour, nuit après nuit et ceci sans interruption tout au long de l'année. Soyez en remercié.

Ce nouveau véhicule a été développé en collaboration avec notre fournisseur la maison

Feumotech de Rechterswill dans le canton de Soleure représentée ici par son fondateur et

Directeur M. Stéphane Cartier. Une commission technique formée de représentants des sapeurs-pompiers volontaires et

professionnels ainsi que des collaborateurs de la division défense incendie et secours de notre canton ont tout mis en œuvre pour que ce véhicule soit parfaitement en adéquation avec les besoins émanant des utilisateurs en intervention.

A l'heure de la mondialisation dans le domaine automobile, la construction de ce véhicule

ainsi que le soin apporté dans sa finition me pousse à vous dire que le savoir faire made in Suisse a toujours son mot à dire et que la haute qualité de ce tonne-pompe est là pour le prouver.

Parlons chiffre maintenant. La valeur de ce véhicule est de 500'000.-, l'équipement en matériel lui se monte à 125'000.- soit un total de 625'000.- pour l'ensemble de l'engin.

En espérant que ce véhicule puisse être le signe de ralliement de toute votre région, c'est avec plaisir que je vais remettre officiellement la clé de ce tonne-pompe à Madame la Présidente du CODIR en espérant que, comme le veut la tradition, elle la remette ensuite au commandant du SDIS Région Venoge...contre bon usage.



Article santé : L'hypertension

C'est une maladie insidieuse souvent sans symptômes.

Isabelle Gay-Crosier, pharmacienne

La tension artérielle, c'est quoi?

Une tension artérielle normale permet au sang de circuler dans les vaisseaux jusqu'aux organes et aux tissus.

Lorsque le muscle cardiaque se contracte et éjecte le sang, cela crée une pression plus élevée dans les artères. Ensuite, lorsque le cœur se relâche et se remplit à nouveau de sang, la pression redescend peu à peu dans les artères. On mesure donc:

- La valeur supérieure ou systolique qui correspond au moment où le cœur se contracte et où la pression dans les vaisseaux est la plus haute (systole). Elle est considérée comme normale en-dessous de 140 mmHg, l'idéal étant un maximum de 130.
- La valeur inférieure ou diastolique qui correspond au moment où le cœur se relâche et où la pression dans les vaisseaux est la plus basse (diastole). Elle est considérée comme normale en-dessous de 90, l'idéal étant un maximum de 85.

L'hypertension, c'est quoi?

On parle d'hypertension même si une seule des deux valeurs dépasse le maximum. Une hypertension sévère se rencontre pour des valeurs supérieures à 180 et à 110.

La tension artérielle varie au cours de la journée. Elle est la plus basse pendant le sommeil, s'élève au lever, rebaisse en milieu de journée pour remonter en fin de journée. Les efforts physiques, les activités sportives, les énervements de toutes sortes, le stress, le bruit ou l'angoisse provoquent aussi des montées de tension.

C'est pourquoi une seule mesure ne suffit jamais pour poser un diagnostic.

Chez plus de 90% des patients atteints d'hypertension artérielle, la cause de leur mal est inconnue. On parle alors d'hypertension essentielle ou primaire dont les principaux facteurs de risque sont:

- l'âge et les **prédispositions** héréditaires, des facteurs qu'il est impossible de modifier.
- le **mode de vie**, donc des facteurs modifiables comme l'excès de poids, une alimentation riche en sel, une forte consommation d'alcool, le manque d'activité physique, le stress, la fumée et certains médicaments (pilule contraceptive par exemple).

Chez un patient sur vingt, il est possible d'identifier une cause précise à son hypertension, par exemple certaines maladies telles que

troubles de la circulation rénale ou perturbations hormonales. On parle alors d'hypertension secondaire. En traitant la maladie causale – par exemple par intervention chirurgicale sur une sténose (rétrécissement) de l'artère rénale – on peut souvent supprimer aussi l'hypertension associée.

L'hypertension, c'est dangereux?

Même si l'hypertension artérielle n'entraîne le plus souvent aucun symptôme perceptible, elle est très dangereuse au fil des mois et des années. C'est un des principaux facteurs de risque cardio-vasculaire. Elle endommage:

- le cœur: insuffisance cardiaque (difficultés respiratoires, gonflement des jambes, fatigue), angine de poitrine, infarctus, arrêt cardio-circulatoire
- les artères: l'hypertension les rigidifie, des dépôts se forment à l'intérieur; le sang a de plus en plus de mal à y circuler, et un caillot de sang peut boucher l'artère en provoquant une maladie artérielle occlusive périphérique au niveau des jambes pouvant entraîner une nécrose (fréquente chez les fumeurs), un infarctus au niveau du cœur ou une attaque cérébrale
- les reins: une insuffisance rénale peut être due à la destruction des «filtres» du sang dans les reins, qui ne peuvent plus éliminer les déchets de l'organisme
- les yeux: à l'extrême, l'hypertension peut rendre aveugle.

Hypertension: que faire?

Votre médecin a diagnostiqué chez vous une hypertension artérielle (tension artérielle trop élevée). Petite consolation, vous n'êtes pas seul au monde: dans notre pays, l'hypertension artérielle est le diagnostic le plus souvent posé en cabinet médical. Environ un adulte sur quatre est hypertendu. L'hypertension concerne même près de la moitié des hommes et femmes âgés de plus de 60 ans.

Vous avez de l'hypertension, mais vous ne vous sentez pas malade?

Et pourtant, il faut prendre ce diagnostic au sérieux. Un hypertendu non traité est deux à dix fois plus souvent victime d'attaque cérébrale, d'infarctus du myocarde ou d'insuffisance cardiaque qu'une personne avec une tension normale. Un traitement efficace et bien suivi rend les complications beaucoup plus rares.

Pour le traitement d'une hypertension essentielle, il existe en principe deux moyens à mettre en place en parallèle:

- modification du mode de vie
- médicaments antihypertenseurs. Chez la plupart des patients, il est nécessaire de mettre en œuvre les deux approches.



Les dates du culte**A l'église (10h)**

- le 7 avril
- le 5 mai
- le 16 juin, cène

Au Foyer (10h)

- le 28 avril : 5' toutes les heures, jusqu'à 15h lors du brunch
- le 12 mai (retour du camp d'enfants régional)
- le 9 juin

les autres dimanches, le culte a lieu à Penthaz, à Daillens ou dans la région.

Agenda municipal

20 avril 2013

Repas de soutien
La Cool'Hisse

3 et 4 mai 2013

Soirée annuelle
Chœur Mixte L'Aloëttaz

25 mai 2013

Tournoi de Volley et de
pétanque
VBC

12 juin 2013

Foire aux livres
Salle du Verger de 17h à 20h
Bibliothèque intercommunale
de la Venoge

29 et 30 juin 2013

Tournoi populaire
Tennis de table

29 septembre 2013

Repas de soutien en faveur
l'association Rêves Suisse
Tous en cœur

9 novembre 2013

Loto
USL

29 et 30 novembre 2013

Soirées de gym
FSG**Téléphones et horaires d'ouverture de l'administration communale****Secrétariat municipal et bourse communale :****Ouverture des guichets :**

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population sauf sur rendez-vous.

Permanence téléphonique :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Tous les après-midi de 14h00 à 16h00

Secrétariat municipal

Tél. 021/863.20.50

Bourse communale

Tél. 021/863.20.51

Service technique

Tél. 021/863.20.55

Service de la population :**Ouverture des guichets :**

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mercredi après-midi de 16h00 à 19h00
- Mardi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population.

Permanence téléphonique :

- Durant les heures d'ouverture des guichets

Contrôle des habitants

Tél. 021/863.20.52

Accueil de midi

Midicroque tél. 076 229 31 99

Horaires d'ouverture de la déchetterie toute l'année

- Mardi de 15h30 à 18h30
- Mercredi de 9h15 à 11h45
- Jeudi de 15h30 à 18h30
- Vendredi de 15h30 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 16h00

Article « (In)tolérance ? »**Chevaux et chiens, crottin et crottes...****La Municipalité**

Que font ces gens avec des chevaux au milieu de nos villas ? A-t-on idée de promener son cheval à 3 heures du matin ? Et ce crottin ?

Eh oui, notre village a la chance de compter parmi ses habitants 3 propriétaires de chevaux. D'aucuns s'en plaignent, souvent par méconnaissance des soins à apporter aux chevaux, ou parce qu'ils ne supportent pas la cohabitation avec des animaux autres que les leurs.

A 3 heures du matin ? Mais oui, il arrive qu'un cheval soit malade et que le seul moyen de le soulager, voire de le sauver, soit de le faire marcher... Dans le quartier de villas ? Mais oui puisque ledit quartier est situé entre l'écurie et le parc à chevaux... Le crottin sur la route ? Certains riverains sont tout contents de le mettre comme engrais au pied de leurs

rosiers. Pour les autres, un peu de patience, le propriétaire va venir le ramasser dès que possible...

La Municipalité a de très bons contacts avec les propriétaires de chevaux de Penthalaz, qui font tout pour minimiser les nuisances qu'ils imposent à leurs concitoyens. Et peut-on parler de nuisances lorsque l'on vit dans un quartier tranquille dans une agglomération de 3000 habitants ?

Que dire des chiens alors ?

La Municipalité profite de cette occasion pour rappeler aux propriétaires de chiens :

- qu'ils doivent impérativement les tenir en laisse dans tout le village, pour des raisons de sécurité (enfants, véhicules, chevaux,...)
- qu'ils doivent impérativement ramasser les crottes de leur compagnon à 4 pattes, non

seulement dans le village, mais **aussi dans les champs et en bord de chemins**. En effet, les parasites intestinaux des chiens, contrairement à ceux des chevaux, sont susceptibles de contaminer les champs et les cultures, pour se retrouver ensuite dans la chaîne alimentaire. C'est donc non seulement irrespectueux de laisser les déjections de son chien dans la nature, c'est aussi totalement irresponsable.

De toute façon, quel que soit le problème rencontré, n'oubliez jamais que le dialogue résout 99% des problèmes. Alors engagez le dialogue lorsque vous êtes contrariés. La méconnaissance est source de conflits inutiles !

Centrale téléphonique des médecins et médecins-dentistes de garde

0848.133.133

Pharmacie de gardeRenseignement sur le répondeur de votre pharmacie, pharmacieplus de la Venoge, Penthalaz
0848 133 133**Vétérinaire de garde**Renseignement sur le répondeur de votre vétérinaire, Dr. Chamot Perez Françoise, Penthalaz
021/861.33.19**Numéros d'urgence**117 - Police
118 - Sapeurs-pompiers
144 - Ambulances
145 - Intoxications
1414 - REGA

Trier c'est... Valoriser

**CES MATIÈRES INCINÉRABLES
NON RÉCYCLABLES DOIVENT ÊTRE
DÉPOSÉES DANS LES SACS TAXÉS!**



Bouteilles vides de vinaigre ou d'huile.

Éléments en caoutchouc, tuyaux de jardin.

petit mobilier, objets divers jusqu'à 60 cm

Textiles et chaussures hors d'usage ou souillés.

Berlingots de lait ou de jus de fruits en carton plastifié.

Bâches et films plastiques utilisés pour les travaux, la peinture.

Emballages et petits objets en plastique, plastiques alimentaires tels qu'emballages de viande, de légumes.

Papiers et cartons souillés, tels que mouchoirs, papier de ménage, cartons de pizza.

Petits bris de vaisselle, de vitres, de miroirs, ampoules à filament.

Couches-culottes, serviettes, tampons hygiéniques.

Pots de yoghourt.

Emballages de lessive, pots de crème et de cosmétiques.

Produits d'hygiène tels que coton-tiges, lingettes, brosse-à-dents, éponges.

Sacs d'aspirateurs, déchets de nettoyage.

www.vaud-taxeausac.ch



Photos envoyées

Divers auteurs

Arthur Kernen : Une classe d'école a passé et nous a laissé une belle surprise, amusant et rigolo.



Richard Poget : Samedi 26 janvier 2013, tournoi de hockey organisé par la famille Rithner.



◀ **M. Edgar Serex** : De la part de Monsieur Edgar Serex : Inauguration de la première partie du collège 1951. En militaire M. E. Serex. A côté M. Grousse. Premier rang MM Leutwiler et Claude Rod. Porte drapeau tout à droite M. François Delessert (Fifette) Les autres se reconnaîtront peut-être.

